

**COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL****RÉUNION DU LUNDI 13 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le treize septembre à 20 h 00,

En application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, dûment convoqué par Monsieur BLANCHON Frédéric, Maire, le conseil municipal de la commune de MARCILLY D'AZERGUES, s'est réuni, en session ordinaire, salle du conseil municipal située en mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 septembre 2021

Etaient présents, les conseillers municipaux suivants :

	COCHARD Jean-Louis	PERRETON Pascal
BLANCHON Frédéric	CORDIER Stéphanie	ROCHET Philippe
BURNIER Frédérique	DECLERCK Thierry	SCAPPATICCI Benjamin
	GOUBEAU Ghislaine	SICILIANO Georges
CHEVEREAU Laurent		VIGNERON Pascal

**ABSENTS (avec pouvoir)** : M. ARONICA Mathieu, excusé, a donné pouvoir à M. PERRETON Pascal, Mme CARRIER Nathalie, excusée, a donné pouvoir à Mme BURNIER Frédérique, Mme de PARISOT DE BERNECOURT France, excusée, a donné pouvoir à M. BLANCHON Frédéric.

**ABSENTS (sans pouvoir)** : Néant

**AUTRES PERSONNES PRÉSENTES** : 01

Madame BURNIER Frédérique a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

**ORDRE DU JOUR**

⇒ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MAI 2021

⇒ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2021

⇒ INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

⇒ ADMINISTRATION :

- Régie de recettes : suppression
- Prestation d'action sociale complémentaire : Noël des agents-Modification du montant de la prime
- Gestion du parc locatif : studio 13 rue de la maire - mise en location

⇒ INTERCOMMUNALITÉ :

- Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées : Convention - Centre de vaccination du Beaujolais Pierres Dorées - Participation financière

⇒ SYNDICATS INTERCOMMUNAUX :

- SYDER : Modification des statuts

⇒ DIVERS

⇒ **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MAI 2021**

Le procès-verbal de la séance du 03 mai 2021 était en annexe de la convocation. Monsieur le Maire demande aux élus s'ils ont des remarques à faire.

Aucune observation n'est formulée.

**A l'unanimité, le conseil municipal valide** le procès-verbal de la séance du 03 mai 2021.

⇒ **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2021**

Le procès-verbal de la séance du 05 juillet 2021 était en annexe de la convocation. Monsieur le Maire demande aux élus s'ils ont des remarques à faire.

Aucune observation n'est formulée.

**A l'unanimité, le conseil municipal valide** le procès-verbal de la séance du 05 juillet 2021.

⇒ **INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE**

• **CCBPD - Avenant 04 à la convention d'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol signé en date du 16 août 2021**

Formation des instructeurs en urbanisme suite au remplacement du logiciel R'ADS par Next'ADS, mise en place par la CCBPD - Avenant portant sur le coût de la formation par instructeur soit 220.57 € que les communes rembourseront à la Communauté de Communes.

La collectivité a préinscrit deux agents : le premier pour deux journées et le second pour une demi-journée.

• **GROUPAMA - Avenant 06 au contrat d'assurance VILLASSUR 3 signé en date du 13 juillet 2021**

Ajout de la dernière acquisition foncière située « route de Neuville », dans le patrimoine « bâtiments », afin d'assurer cet ensemble immobilier dans le cadre de la garantie dommage aux biens. Variation de la prime : 205 € TTC annuel - proratisé en 2021 à hauteur de 109 TTC pour la période du 24 juin au 31 décembre 2021.

Monsieur le Maire dit que la maison est actuellement fermée et que les compteurs eau/gaz/électricité sont coupés.

Monsieur le Maire souligne qu'il rencontrera Groupama en octobre afin de réétudier l'ensemble des contrats de la collectivité.

• **Contentieux en urbanisme - dossier refus PC « 132 Ch Profond »**

Monsieur le Maire informe les élus d'une requête d'appel initiée par les requérants suite au jugement du Tribunal Administratif rendu le 20 mai 2021 par une requête enregistrée le 21 juillet 2021.

Monsieur le Maire dit avoir sollicité l'avocat de la commune aux fins d'assister et de représenter la collectivité devant la Cour Administrative d'Appel de LYON, d'où la convention d'honoraires signée le 06 septembre 2021, présentée à l'assemblée.

• **Mise à disposition de la balayeuse et d'un agent par la commune de LOZANNE**

Monsieur le Maire porte à la connaissance des élus, le renouvellement de la convention pour une durée nouvelle de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021. La commune de LOZANNE met à disposition de notre collectivité leur(s) adjoint(s) technique(s) et leur balayeuse pour un passage hebdomadaire de deux heures. Comme réalisé jusqu'à présent, la commune de MARCILLY remboursera à la commune de LOZANNE la somme de 45 € par heure, comprenant les salaires de(s) l'agent(s), les charges sociales y afférent et le coût de la balayeuse (location de la machine, l'entretien, l'usure des balais et l'essence), soit un total de 4 682 € par an.

⇒ **ADMINISTRATION**

• **Régie de recettes pour l'encaissement des brochures du pré-inventaire des Monuments et Richesses Artistiques de Marcilly et pour l'encaissement des droits d'entrée et boissons relatifs à l'organisation de spectacles**

**Délibération 2021/25**

Monsieur le Maire rappelle que cette régie de recettes - référencée 15- a été créée en 1984 pour l'encaissement des brochures du pré-inventaire des Monuments et Richesses Artistiques de MARCILLY puis modifiée en 2009 pour ajouter les encaissements des droits d'entrée et boissons relatifs à l'organisation de spectacles.

Suite à la remarque faite par le comptable de la collectivité sur cette régie de recettes devenue inactive et considérée comme régie « dormante », la commission communale « vie associative/culture » a décidé de proposer la suppression de cette régie.

La délibération portant délégations du conseil municipal au Maire ne prévoyant aucune disposition pour les créations, les modifications et les suppressions de régie, monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer à ce sujet.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la suppression de la régie de recettes pour l'encaissement des brochures du pré-inventaire des Monuments et Richesses Artistiques de Marcilly et pour l'encaissement des droits d'entrée et boissons relatifs à l'organisation de spectacles ;

- **VALIDE** sa clôture au 13 septembre 2021 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant ;

- **DIT** que tous les arrêtés, délibérations se rapportant à cette régie, prendront fin au 13 septembre 2021 ;

- **CHARGE** Monsieur le Maire et Monsieur le comptable du Trésor Public auprès de la commune, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération.

• **Prestation d'action sociale complémentaire « Noël des agents » - modification du montant de la prime**

**Délibération 2021/26**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 14 septembre 2020, aux termes de laquelle, l'assemblée décidait de maintenir la prestation d'action sociale complémentaire au titre d'une prime de Noël, sous forme de chèques ou carte « cadeau » d'un montant de 70 € par agent.

Il propose au conseil de maintenir cette prestation en 2021, de porter son montant à 80 € par agent, et de l'attribuer aux 13 agents communaux.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, :**

- **DÉCIDE** de maintenir la prestation d'action sociale complémentaire au titre d'une prime de Noël au profit des 13 agents de la commune ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à passer commande de chèques ou carte « cadeau » d'une valeur faciale de 80 € par agent ;

- **DIT** que les crédits sont prévus au budget de la commune ;

- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

- **Gestion du parc locatif : studio « 13 rue de la mairie » - location**

**Délibération 2021/27**

Suite à la réception d'une demande de location, Monsieur le maire propose à l'assemblée :

- De remettre en location, à compter du mois de novembre, le studio situé « 13 rue de la mairie » devenu vacant le 15 février dernier ;
- De fixer le montant du loyer à : 289.90 euros par mois, révision 2021 comprise ;
- Que le contrat de location prévoit le paiement d'un dépôt de garantie d'un montant équivalent à un loyer, mais arrondi à 289.00 euros ;
- De missionner une agence immobilière pour la constitution du dossier, la rédaction d'un bail de location et la réalisation d'un état des lieux.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** les propositions du Maire et de relouer le studio situé « 13 rue de la mairie » ;
- **ACCEPTE** que le bail prenne effet à compter du mois de novembre 2021 ;
- **DIT** que le loyer mensuel sera d'un montant de 289.90 € euros ;
- **DIT** que le montant du dépôt de garantie sera arrondi à 289.00 euros ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à missionner une agence immobilière pour la constitution du dossier, la rédaction d'un bail de location et la réalisation d'un état des lieux.

⇒ **INTERCOMMUNALITÉ**

- **Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées - Centre de vaccination du Beaujolais Pierres Dorées - Convention pour participation financière**

**Délibération 2021/28**

Monsieur le Maire dit que les communes de la CCBPD souhaitent contribuer à l'effort national de la lutte contre la COVID-19 et implanter dans le périmètre de l'intercommunalité, un centre de vaccination « Beaujolais Pierres Dorées », afin de continuer à vacciner leurs populations jusqu'en décembre.

En réunion communautaire, il a été décidé de demander une participation financière aux communes à hauteur de 1 € par habitant (*population en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021 - population municipale MARCILLY ; 890*) pour contribuer aux frais de fonctionnement (petit matériel, accès informatique, traitement des déchets etc...), et frais de rémunération des personnels.

Il souligne que pour MARCILLY, la dépense à prévoir s'élèvera donc à 890 € et porte à la connaissance des élus, la convention transmise par la Communauté de Communes, destinée à la signature de chaque commune membre.

**Suite à l'exposé du Maire et après avoir pris connaissance du projet de convention, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **VALIDE** la convention présentée ;
- **ACCEPTE** que la commune de MARCILLY participe financièrement à hauteur de 1 € par habitant ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées aux comptes 62876 et 6216, que les crédits inscrits au budget sont suffisants ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

⇒ **SYNDICATS**

- **SYDER - Modification des statuts**

**Délibération 2021/29**

Monsieur le Maire dit que la modification des statuts présentés ce soir, a été approuvée à l'unanimité par le comité syndical lors de sa séance du 22 juin dernier.

Etant donné que ces statuts modifiés ont été transmis à tous les conseillers, monsieur le Maire demande s'ils ont des remarques à formuler, puisque chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Il remet aux conseillers un tableau récapitulatif des compétences que la commune a transférées au SYDER, arrêtées au 1<sup>er</sup> mars 2021, et des compétences que l'assemblée pourra transférer une fois l'adoption des statuts modifiés ; il demande aux élus de bien vouloir se prononcer.

Marcilly d'Azergues	Compétences transférées au SYDER (anciens statuts)				
	Obligatoires	Optionnelles			
	Electricité	Distribution gaz	Eclairage Public maintenance	Production distribution de chaleur	IRVE
	X	X	X		X

Marcilly d'Az	Compétences transférables au SYDER (nouveaux statuts)									
	Obligatoires	Optionnelles								
	Electricité	Distrib. gaz	Eclairage Public maintenance Art. 2.2.2.1	Production distrib. de chaleur et de froid Art. 2.2.2.2	Mobilité propre (IRVE, stations d'avitaillement gaz, etc...) Art. 2.2.2.3	Production électricité (photovoltaïque etc.) Art. 2.2.2.4	Maitrise de la dde d'énergie art. 2.2.2.5	Autres productions d'énergie Art. 2.2.2.6	Animation des plans climat air énergie territ. Art. 2.2.2.7	
	X	X	X		X					

Monsieur le Maire informe les élus que la commune pourra aussi missionner le SYDER de manière ponctuelle pour des activités complémentaires à ses compétences qu'elles soient obligatoires ou optionnelles, sans qu'il soit besoin de transférer une compétence particulière ; il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer avant d'adopter les statuts modifiés.

#### Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** les nouveaux statuts du SYDER qui entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022, suivant délibération du comité syndical n° CS\_2021\_052 ;

- **DIT** avoir pris connaissance des nouvelles compétences transférables au SYDER suivant les statuts modifiés ;

- **DÉCIDE de maintenir le transfert des mêmes compétences (obligatoire et optionnelles)** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, suivant tableau ci-dessus.

#### ⇒ **DIVERS**

##### • Ecole : bilan de la rentrée scolaire 2021/2022

102 inscrits, gros effectif dans les classes de petites sections, mais aussi au restaurant scolaire ; la rentrée s'est bien passée. Au niveau du périscolaire, pas de problème relevé.

Les élus présents à l'assemblée Générale de l'école, disent avoir été questionnés par les parents sur l'ouverture de la cinquième classe. En réponse il a été souligné que cette cinquième classe a bien été projetée lors de la construction du groupe scolaire, et que ce projet sera étudié très rapidement.

Le respect des règles sanitaires est pris en compte aussi bien à l'école, à la cantine et lors de la garderie périscolaire.

La commune a équipé les ordinateurs de chaque classe d'une webcam, au cas où il y aurait à nouveau l'obligation de pratiquer l'enseignement en visioconférence.

- Numérisation des actes d'état civil de 1933 à 2015

La numérisation des actes d'état civil devient une évidence pour assouplir le travail administratif lorsqu'il faut traiter les demandes d'actes provenant notamment des notaires et des particuliers. Monsieur le Maire dit avoir fait la demande au SIBA (Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues) pour une prise charge des dépenses à engager. Demande acceptée pour un montant total de TTC 2 585.04 €. La prestation sera donc réalisée dans les prochaines semaines.

- MTRL - fin de la convention de partenariat passée entre le CCAS de Marcilly et la Mutuelle des Monts d'Or au 31 décembre 2021

Monsieur le Maire dit avoir reçu un courrier de la MTRL l'informant que la convention de partenariat entre les 11 municipalités et la MTRL prendra fin, sous sa forme en vigueur le 31 décembre 2021 ; les termes de ladite convention cesseront donc à cette date. Le contrat actuel ne pourra donc plus être souscrit pour une prise d'effet ultérieure au 31 décembre de cette année mais les adhérents conserveront leurs contrats actuels sans aucune modification.

Les élus s'interrogent sur une mutuelle intercommunale sachant que les mutuelles freinent pour assurer les personnes âgées de plus de 65 ans, avec des tarifs abordables.

## COMPTES-RENDUS RÉUNIONS INTERCOMMUNALITÉ - SYNDICATS - COMMISSIONS ET AUTRES

### INTERCOMMUNALITÉ

- CCBPD : Réunion de bureau des Maires du mercredi 08 septembre 2021

Les points essentiels de la réunion : pose de la première pierre au chantier de l'espace des pierres folles - Cérémonie des vœux de la CCBPD arrêtée à la date du 22 janvier 2022 - l'implantation du centre de vaccination et la mise en place d'une convention pour la participation financière à demander aux communes membres.

Au niveau du personnel : beaucoup de mouvements annoncés, les chefs de pôle ont fait le point, il manquerait 10 postes à temps plein pour assurer toutes les tâches administratives auxquelles s'ajoute un travail supplémentaire en administratif découlant du nombre important de commissions et de groupes de travail d'élus mis en place au sein de l'intercommunalité.

- CCBPD : Commission agriculture

Informatisation des cartes et accès donné au cadastre agricole.

### SYNDICATS

#### Syndicat de Rivière de la Basse Azergues

Embauche de deux agents, travaux sur le ruisseau du Chillon à Marcilly, travaux sur l'Azergues. La Renouée : gros soucis vu son étendue, peuvent la couper mais pas l'éradiquer.

### COMMISSIONS COMMUNALES

- Commission communale « urbanisme » : Réunion du lundi 12 juillet 2021

Les membres de la commission ont étudié 07 dossiers : 02 permis de construire, 01 permis de construire modificatif, 01 permis d'aménager et 03 déclarations de travaux.

**PERMIS DE CONSTRUIRE (02)**

PC 069 125 21 0 0002 Reçu en mairie le 18/03/2021	Zone UI ABF Travaux envisagés : Construction d'un bâtiment d'activité comprenant 3 lots	<u>Avis de la commission « urbanisme » :</u> La commission a émis un avis défavorable motivé - un arrêté de refus est préconisé.
PC 069 125 21 0 0006 Reçu en mairie le 21/06/2021	Zone N ABF Travaux envisagés : Construction d'une pergola 4 x 6.15 m	<u>Avis de la commission « urbanisme » :</u> Reste dans l'attente de l'avis des ABF

**PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF (01)**

PC 069 125 19 0 0013 <b>M01</b> Reçu en mairie le 21/06/2021	Zone N Travaux envisagés : modifications de façades	<u>Avis de la commission « urbanisme » :</u> Litige existant sur ce dossier La commission demande une convocation des parties prenantes lors d'une réunion contradictoire avant de se prononcer
---	---	---

**PERMIS D'AMENAGER (01)**

PC 069 125 21 0 0001 Reçu en mairie le 31/05/2021 Instruit par la CCBPD	Zone UC et 1AUb - OAP Travaux envisagés : aménagement d'un lotissement de 18 lots « Les Jardins d'Annie »	<u>Avis de la commission « urbanisme » :</u> La commission émet la volonté de conserver l'aspect abordable des logements notamment pour les primo-accédants, accord pour que la voirie du lotissement devienne communale afin de pouvoir anticiper la constructibilité des parcelles voisines, souhait d'homogénéiser l'ensemble
---	---	---

**DÉCLARATIONS DE TRAVAUX (03)**

DP 069 125 21 0 0025 Reçue en mairie le 17/05/2021	Zone N ABF Travaux envisagés : Réfection des joints sur façade en pierre	<u>Avis de la commission « urbanisme » :</u> La commission a émis un avis favorable
DP 069 125 21 0 0028 Reçue en mairie le 17/06/2021	Zone UC Travaux envisagés : remplacement clôture	<u>Avis de la commission « urbanisme » :</u> La commission a émis un avis favorable
DP 069 125 21 0 0029 Reçue en mairie le 25/06/2021	Zone N ABF Travaux envisagés : Construction d'un abri de jardin + clôture séparative	<u>Avis de la commission « urbanisme » :</u> La commission a émis un avis défavorable motivé - un arrêté de refus est préconisé.

• Commission communale « urbanisme » : Réunion du lundi 08 septembre 2021

Les membres de la commission ont étudié 06 dossiers : 06 déclarations de travaux.

**DÉCLARATIONS DE TRAVAUX (06)**

DP 069 125 21 0 0031 Reçue en mairie le 26/07/2021	Zone N Travaux envisagés : Création d'une trappe pour faciliter le passage d'une gaine pour remplir cuve à fioul, pose d'une baie vitrée sur ouverture existante	<u>Avis de la commission « urbanisme » :</u> La commission a émis un avis favorable
DP 069 125 21 0 0032 Reçue en mairie le 26/07/2021	Zone A ABF Travaux envisagés : agrandissement de l'abri à chevaux	<u>Avis de la commission « urbanisme » :</u> Demande rejetée, surface créée supérieure à 20m <sup>2</sup> , les travaux doivent faire l'objet d'une demande de permis de construire. Un courrier sera adressé au demandeur.
DP 069 125 21 0 0033 Reçue en mairie le 26/07/2021	Zone UC Travaux envisagés : Construction d'une piscine rectangulaire 8 x 4	<u>Avis de la commission « urbanisme » :</u> La commission a émis un avis favorable
DP 069 125 21 0 0034 Reçue en mairie le 30/07/2021	Zone UA ABF Travaux envisagés : réfection façade crépi beige	<u>Avis de la commission « urbanisme » :</u> La commission a émis un avis favorable en tenant compte des prescriptions faites par les ABF sur le choix de la teinte
DP 069 125 21 0 0035 Reçue en mairie le 04/08/2021	Zone UC Travaux envisagés : Création d'un cabanon de jardin avec toiture tuiles	<u>Avis de la commission « urbanisme » :</u> La commission a émis un avis favorable
DP 069 125 21 0 0036 Reçue en mairie le 05/08/2021	Zone N Travaux envisagés : Mise en place de panneaux solaire sur toiture	<u>Avis de la commission « urbanisme » :</u> Si l'avis des ABF est positif, la commission acceptera la déclaration de travaux

**AUTRES**

Néant

**POUR INFORMATION****Prochaines réunions de conseil municipal**

Mois en 2021	Date	Heures	Lieu
Octobre	Aucune programmation		
Novembre	Lundi 08	20 H	Mairie

**Prochaines réunions du Centre Communal d'Action Sociale**

Mois en 2021	Date	Heures	Lieu
Septembre	Jeudi 23	16 H	Mairie

**Autres :**

- Néant



**Prochaines réunions des commissions communales**

<b>Commissions</b>	<b>Date</b>
Commission « communication »	15/09/2021
Commission « développement durable »	21/09/2021
Commission « bâtiments »	23/09/2021
Commission « vie scolaire/cantine »	01/10/2021
Commission « Urbanisme/PLU »	04/10/2021

Fin de séance : 22 h 45